



## Accès D – Paiement de factures scolaires et service de garde

### ***Précision sur les numéros de référence***

Une attention particulière doit être portée au numéro de référence qui est inscrit sur Accès D. Vous devez vous assurer de faire votre paiement dans le bon fournisseur.

### **ÉCOLE (facture scolaire)**

**Fournisseur** : Commission scolaire des Chênes – Frais scolaires (QC)

**Numéro de référence** : **ES** XXX XXXXXXXX XXXXXX

Le numéro de référence de l'école commence toujours par **ES** suivi d'une série de chiffre à 16 positions

Lorsqu'il y a deux numéros sur la facture ou l'état de compte, il y a en a un pour le paiement fait par le père et un autre pour le paiement fait par la mère. **Attention** c'est la série de chiffre à la fin qui est différente.

Lorsqu'un élève change d'école, le numéro de référence n'est plus le même. Vous devez changer le numéro de référence dans Accès D pour inscrire le numéro qui est sur la facture ou l'état de compte.

### **SERVICE DE GARDE**

**Fournisseur** : Commission scolaire des Chênes – Service de garde (QC)

**Numéro de référence** : **SG** XXX XXXXXXXX XXXXXX

Le numéro de référence du service de garde commence toujours par **SG** suivi d'une série de chiffre à 16 positions

Lorsqu'il y a deux numéros sur l'état de compte, il y en a un pour le paiement fait par le père et un autre pour le paiement fait par la mère. **Attention** c'est la série de chiffre à la fin qui est différente. Les relevés fiscaux (Relevé 24) seront émis au payeur soit selon le numéro de référence utilisé.

Lorsqu'un élève change de service de garde, le numéro de référence n'est plus le même. Vous devez changer le numéro de référence dans Accès D pour inscrire le numéro qui est sur l'état de compte.